

**N° D'ORDRE : 2019-130**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers  
En exercice : 29*

*Présents : 24*

*Pouvoirs : 05*

*Excusés : 00*

*Absents : 00*

*Qui ont pris part  
à la délibération : 29*

*Date de convocation : 20 Septembre 2019*

SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – M. HOEHN Gérard - Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – M. BLANC Romain - Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h40, participe à partir du point n°1) - M. LHOMME Bernard - M. KUHLMANN Jean - M. VENTRE Jean-Claude - Mme DEMIERRE Colette - Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie - M. CHAMBELLAND Michel – Mme BALS Fabienne (arrivée à 18h53, participe à partir du point n°2) - M. PICHARD Laure (arrivée à 18h51, participe à partir du point n°1) - Mme LABROUSSE Sylvie - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Severyn – M. CORNU François – M. LANFANT Max.

Pouvoirs : Mme MONTAGNE Françoise (arrivée à 19h49, participe à partir du point n°11) à M. VINCENT Gilles, Maire - Mme GIOVANNELLI Marie-France à M. BALLESTER Alain - M. BOUVIER Rémy à M. HOEHN Gérard - Mme MATHIVET Séverine à M. MARIN Michel - M. GRAZIANI Frédéric à M. LHOMME Bernard.

Excusé

Absent

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**5 - REVERSEMENT DE DONS VERSES A LA COMMUNE AU TITRE DE L'INCENDIE SURVENU LE 29 JUILLET 2019 A L'ASSOCIATION « LA MANDREANE »**

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que par décision municipale n°5/2019, il a accepté plusieurs dons reçus en Mairie à la suite de l'incendie touchant la commune le 29 Juillet 2019 pour un montant global de 350,00 euros.

Les chèques ayant été établis à l'ordre de la Commune de Saint-Mandrier, l'association « La Mandréane » en charge de collecter les dons pour le reboisement de la forêt communale et le rachat du matériel du métayer, ne peut les endosser.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir reverser la somme de 350 euros à l'association « La Mandréane » via une subvention exceptionnelle au titre de la collecte des dons pour le reboisement de la forêt communale et le rachat du matériel du métayer.

Les crédits sont disponibles sur le chapitre 67 – compte 6745.

Le Conseil Municipal délibérant,

- OUI l'exposé de M. le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités ;
- VU la décision municipale n°05-2019.

**DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser le versement de la somme de 350,00 € à l'association « La Mandréane » via une subvention exceptionnelle au titre de la collecte des dons pour le reboisement de la forêt communale et le rachat du matériel du métayer.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 1<sup>er</sup> octobre 2019, pour extrait conforme.

**Signé : Le  
Maire**

**Gilles VINCENT**